



# La lettre du maire

Supplément du Journal Municipal

Juillet 2009

## Concertation : la charte

Le 5 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé la «Charte de la Concertation» qui constituait un engagement de campagne de la majorité municipale. Véritable contrat passé entre les élus et la population, la Charte précise les moyens et les méthodes que la municipalité a mis, ou mettra en œuvre durant le mandat, pour développer l'information et la participation des personnes et des groupes à la vie communale. Plutôt qu'une simple déclaration d'intentions, nous avons souhaité un document qui, transmis dans un premier temps aux associations, fasse l'objet d'une délibération du Conseil. Il revêt ainsi un caractère contractuel et officiel qui atteste de notre détermination à assumer notre rôle d'élus dans la plus grande transparence.

Les dispositions contenues dans la Charte sont claires et précises. Des moyens importants - journal, lettre du Maire, site web, réunion annuelle de compte rendu de mandat - sont mobilisés au profit d'une information régulière, complète et diversifiée. Des structures de concertation comme les comités de quartier ou le Conseil municipal des jeunes permettent à chacun de s'investir plus avant dans la gestion

de la cité. Des mesures, comme le droit d'interpellation ou la possibilité de tenir des réunions publiques thématiques, étendent la capacité d'expression des citoyens et des élus minoritaires.

Etre élu ne confère ni la science, ni la vérité. C'est pourquoi nous entendons être à l'écoute et bénéficier des idées et des compétences de tous. Dans cet esprit, nous sommes attentifs aux remarques de l'opposition, dans la mesure où celle-ci reste constructive et constitue une force de proposition.

Avec la Charte de la concertation, dont le texte sera repris in extenso dans le journal municipal de septembre, nous avons voulu mettre en place un outil original de démocratie avancée qui favorise le dialogue et permette à tous les Peymeinadois de participer à l'évolution et à l'épanouissement de leur commune.

Mais voici l'été et le temps des vacances ! Et pour ceux qui restent au Pays, je les invite à participer aux nombreuses manifestations organisées en juillet et août par la municipalité et les associations.

**Françoise Brousteau**  
Maire de Peymeinade

### Deux platanes abattus bd du Général de Gaulle

Suite à l'expertise menée par Sandrine Pionnat, expert phytopathologiste, deux platanes du boulevard du Général de Gaulle ont dû être abattus. Ces arbres avaient subi une mutilation racinaire lors de travaux effectués il y a une dizaine d'années et présentaient une inclinaison inquiétante pour la sécurité de la route et de la propriété voisine.

### Coupure accidentelle du téléphone

Le 25 juin dernier, le quartier Termes-Picourenc a subi durant plusieurs heures une coupure de téléphone due aux travaux sur le réseau d'eau potable. Ces travaux n'étaient pas sous la responsabilité de la commune, mais nous sommes intervenus auprès de France-Télécom pour que le réseau soit rétabli dans les meilleurs délais.

### Tournoi Open de tennis du 15 au 31 août

Le Tournoi Open du Tennis Club de Peymeinade aura lieu cette année du samedi 15 août au dimanche 31 août. Inscriptions auprès du Club House ou téléphonez au 04 93 66 02 88.

### Voisins vigilants

Lors de la réunion des responsables des des comités de quartiers, Bernard Fouquet a annoncé qu'une opération 'Voisins vigilants' serait testée en juillet et en août sur le quartier de Peygros.

## ACTUALITÉS

### Visite du Président du Conseil Général : les bouchons au menu !



Françoise Brousteau a profité de la visite d'Eric Ciotti, président du Conseil général, le 19 juin dernier, pour lui remettre un document illustré sur les grandes difficultés de circulation et la nécessité d'envisager au plus tôt la réalisation de la contournante de Peymeinade.

### Actions sociales...

• Le groupe "Petite Enfance" a élaboré une plaquette détaillant les différents modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.. Elle est disponible en mairie et dans différentes structures d'accueil : écoles, cabinets médicaux, pharmacies, laboratoires...

• Le groupe "Seniors" envisage d'organiser un transport ponctuel (courses, médecin...) pour les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer. Nous invitons les personnes susceptibles d'être concernées à se manifester en téléphonant à la mairie au 04 93 66 62 42/41 ou à Mme Hirelle au 04 93 66 48 82.

• Nous appelons les seniors qui souhaiteraient écrire ou raconter leurs souvenirs de jeunesse pour un projet "mémoire des anciens" à se faire connaître à la mairie en téléphonant au 04 93 66 62 42/41

## La piscine municipale ouvre au public cet été de 9h30 à 20h

Les portes aux scolaires le 2 juin. Depuis le 17 juin, le public peut accéder aux bassins les mercredis, samedis et dimanches de 14 h à 18 h.

A compter du vendredi 3 juillet et jusqu'au 30 août, la piscine sera ouverte tous les jours de 9h30 à 20h. La municipalité a souhaité élargir les horaires afin de permettre à toutes les personnes qui travaillent de bénéficier de cet équipement en fin de journée.

Les cours de natation collectifs sur la base de stage de 5 jours (du lundi au vendredi) sont organisés par la commune ainsi que des séances d'aquagym, les lundis, mercredis et vendredis. La possibilité demeure de cours individuels avec chaque titulaire d'un Brevet d'Etat présent sur l'équi-

pement. Des attestations de natation seront délivrées gratuitement les samedis 4 et 11 juillet de 9h30 à 10h et de 18h à 20h.

### LES TARIFS

#### Les entrées :

- Adulte : 2,30 €
- Tarif réduit\* : 1,60 €
- Carnet de 10 entrées adulte : 18 €
- Carnet de 10 entrées enfant : 12 €

\* mineurs, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, familles nombreuses, plus de 65 ans... sur présentation d'un justificatif

#### Les cours :

- ✓ Stage 5 jours en cours collectif :  
5 séances de 30 mn 50 €
- ✓ Séance Aquagym 40 mn 5 €
- ✓ Cours individuel\* 30 mn 20 €

\* inscription directe auprès des Maîtres Nageurs

La municipalité a souhaité une forte baisse des cours collectifs qui passent de 15 € à 10 € pour une demi-heure d'enseignement.

## Associations : subventions en hausse

Pour l'année 2009, conscients de l'importance et de l'implication des associations peymeinaises, nous avons tenu à augmenter le budget des associations, passant de 213 700 € à 239 000 €, soit 10,58 % d'augmentation. Rappelons que les subventions accordées par une collectivité doivent concourir à la satisfaction d'un intérêt général sur le territoire dont elle a la charge. Pour 2009, la municipalité a défini de nouvelles modalités d'instruction des demandes et d'attribution des fonds.

Pour 2010, le groupe de travail du Conseil Communal de la Vie Associative (réellement constitué

lors de la réunion du 16 avril dernier) établira les critères d'attribution de subventions en relation avec la municipalité et proposera les subventions au Conseil municipal. L'objectif est de veiller à un traitement équitable entre les associations.

Seng-Sathith BASILE  
Adjointe à la Vie Associative

### REPARTITION DES SUBVENTIONS

Associations sportives	167 007 €
Associations diverses	47 240 €
Associations à vocation économique	17 436 €
En réserve	7 317 €
<b>Total subventions</b>	<b>239 000 €</b>

Le CCAS de Peymeinade propose aux plus de 60 ans, du 17 au 21 octobre, un séjour 5 jours/4 nuits à la Couronne-Plage dans les Bouches-du-Rhône. Renseignements et inscription avant le 17 juillet au 04 93 66 62 41/42